

Cours de moniteurs à Neuchâtel

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **19 (1911)**

Heft 1

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

civière faite de roseaux, arrivait à l'infirmierie. Et puis c'est un va et vient de brancards. Une automobile passe, on l'arrête, on la réquisitionne pour un blessé dangereusement atteint. A 4 h. 25 le dernier « rescapé », avec la foule d'un public très intéressé, faisait son entrée au collège, dont les salles avaient été admirablement aménagées. Sur les lits blancs reposent les victimes de la catastrophe. Les samaritaines les réconfortent, vérifient les pansements, arrangent le vestiaire.

Puis, c'est la critique, brève et incisive (« Ne les secouez pas comme des pruniers! » vous en souvenez-vous, Messieurs?),

faite par le D^r C. de Marval, et ... l'inévitable photographie! Puis, l'on range, l'on rapporte aux propriétaires les objets prêtés, après avoir libéré les blessés de leurs entraves (car nous aussi avons nos « entravés »!) et les groupes, avant de se séparer, prennent encore un frugal goûter où la bonne humeur, la fraternité samaritaine, les rapides souvenirs de cette journée ensoleillée, réjouissent les participants qui ne se séparent qu'à regret.

Merci à tous ceux qui ont contribué à la réussite de la journée! Un bon point aux samaritains romands; leur travail a été « court et bon ».

Aux sections de l'Alliance des samaritains suisses

Chers samaritains!

Notre Comité central a décidé de faire donner un cours de moniteurs pour messieurs et dames de la Suisse romande, à Neuchâtel, du 27 février au 4 mars.

La direction du cours est confiée à M. le D^r C. de Marval, pour la partie théorique, et à M. l'adjudant-sous-officier Altherr, à Bâle, pour la partie pratique.

La finance d'inscription est de fr. 5, à verser au caissier du cours, le jour d'entrée. Les inscriptions doivent être transmises aux soussignés, par l'entremise des comités des sections romandes, avant le 10 février 1911.

Baden (Argovie), le 14 décembre 1910.

Au nom du Comité central,

Le président: Le secrétaire:
Alfr. Gantner. *W. Merx.*

Cours de moniteurs à Neuchâtel

Ainsi que le Comité central de l'Alliance des samaritains suisses l'annonce d'autre part, un cours de moniteurs et de monitrices samaritains aura lieu à Neuchâtel, du lundi 27 février au samedi 4 mars. La finance d'inscription est de fr. 5, payable le jour d'ouverture du cours; en outre, les participants ont à payer leur logement à l'hôtel (environ fr. 2 par jour). Les repas

pris en commun sont à la charge de la caisse de l'Alliance.

Le cours se terminera le samedi matin par un examen, à la suite duquel ceux et celles qui le méritent recevront un diplôme de moniteur.

La Suisse romande a été favorisée de ce cours en suite d'une demande formulée par les délégués des samaritains au Lan-

deron. Il est à souhaiter que toutes les sections de langue française, n'ayant pas encore de moniteur ou de monitrice, envoient un ou deux de leurs membres les plus qualifiés pour suivre ce cours de six jours. Les inscriptions devront être adressées avant le 10 février à M. Gantner, président de l'Alliance des samaritains suisses, à Baden (Bruggerstrasse), Argovie.

Les comités des 24 sociétés de samaritains romandes ont été avisés dès le mois de novembre que le cours aurait lieu à Neuchâtel, aussi est-il à espérer que des mesures ont été prises afin de pouvoir désigner dès maintenant les samaritains et les samaritaines qui doivent devenir moniteurs dans leurs sections.

De tous côtés le besoin de moniteurs se fait sentir. Leurs connaissances, leur

autorité sont nécessaires à la bonne marche du travail dans les sections, car si des médecins dévoués donnent leur temps à des conférences et à des exercices théoriques, il est non moins utile que les samaritains répètent entre eux les exercices pratiques, afin de rester à la hauteur de leur tâche.

Ces répétitions doivent être dirigées par les moniteurs, et les leçons qu'ils recevront à Neuchâtel tendront tout spécialement à leur inculquer les connaissances suffisantes et l'autorité nécessaire pour savoir diriger des exercices au sein de leurs sections.

La société des samaritains de Neuchâtel réserve aux 15 camarades romands qui passeront six jours au milieu d'eux le meilleur et le plus cordial accueil.

Neuchâtel. — Vente de fleurs de bienfaisance

La Société des dames samaritaines de Neuchâtel a organisé, sous le patronage des sections de la Croix-Rouge de Boudry et de Neuchâtel, une vente de fleurs de bienfaisance. Ces fleurettes en celluloid rouges, blanches et jaunes, offertes par d'aimables fillettes munies d'écharpes aux couleurs nationales, ont trouvé un facile écoulement lors des journées d'aviation de Planeyse, ainsi qu'à Neuchâtel-Ville.

Le produit de cette vente (30,000 fleurettes en trois jours) était destiné à venir en aide aux viticulteurs indigents, si cruellement frappés par le manque de récolte dans le vignoble neuchâtelois.

Les conseils communaux ont été priés de donner leur préavis sur le nombre de familles qui devraient être secourues, et le comité de secours a pu distribuer, au début de l'hiver, à 159 familles, fr. 5400.

Bien que les sommes touchées par les familles peu fortunées n'aient pas été très considérables, les fr. 20, 30, 60 ou 80, alloués — suivant le degré d'indigence des destinataires — ont été les très bienvenus, et les bons d'épicerie, de pain ou de vêtements distribués à tant de victimes de la crise viticole seront un appoint dont beaucoup de malheureux sont redevables à l'aimable initiative des samaritaines de Neuchâtel.
